

**FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME DE BOURSES**

**BOURSE ATE ACDEC-Québec 2021-2022**

**Admissibilité**

* Les étudiants doivent être inscrits à temps plein lors de l’année 2021 dans un établissement d’enseignement membre de l’ACDEC-Québec. Sont aussi admissibles les étudiants de cet établissement qui ont complété leur programme au cours de l’année de référence.
* L’année de référence est définie comme étant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021.
* L’établissement d’enseignement, par l’entremise d’un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son ou ses candidats et fait parvenir à l’ACDEC-Québec le formulaire de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés dûment complétés avant le 16 mars 2022. \*\*Une exception a été acceptée.

**Particularités**

**Au niveau collégial**

* Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, Enseignement supérieur et Recherche.
* L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance c.-à-d. 2 ou 3 stages à temps plein (un minimum de 4 jours pour 28 heures semaine au DEC), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines au DEC et d’une durée minimale de 4 à 12 semaines à l’AEC.
* Le programme se termine par une séquence en milieu scolaire d’un minimum de 45 heures-contact au DEC ou à l’AEC.
* Le parcours mène à une sanction.

\*\*Par soucis d’équité, les étudiants provenant d’un programme d’enseignement coopératif ne peuvent pas soumettre de candidatures pour cette bourse, ce sont des programmes déjà exclusifs pour les bourses Gilles Joncas.

**Au niveau universitaire**

* Le programme d’études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l’Éducation, et le ministère de l’Enseignement supérieur.
* L’étudiant a effectué 2 ou 3 phases d’alternance c.-à-d. 2 ou 3 stages à temps plein), chacun d’une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines.
* Le programme se termine par une session d’études à temps plein.
* Le parcours mène à une sanction.

\*\*Par soucis d’équité, les étudiants provenant d’un programme d’enseignement coopératif ne peuvent pas soumettre de candidatures pour cette bourse, ce sont des programmes déjà exclusifs pour les bourses Gilles Joncas.

**Critères de sélection**

* Sa contribution dans son milieu de travail
* Son rendement scolaire
* Son engagement et sa compréhension de l’apport de l’ATE dans son parcours
* Le curriculum vitae
* La contribution de l’étudiant dans son milieu scolaire et social

**Nombre de candidats**

* Le nombre de candidats qu’un établissement peut présenter est fonction du nombre de stages réalisés par année, ainsi :
	+ 200 stages ATE ou moins annuellement : 1 candidat(e)
	+ Entre 201-1000 stages ATE annuellement : 2 candidats(e)s
	+ Plus de 1 000 stages ATE annuellement : 3 candidats(e)s

**Documents requis pour déposer une candidature**

* Le formulaire de mise en candidature
* Le curriculum vitae
* Le relevé de notes le plus récent
* Une lettre de motivation du candidat (rédigée par le candidat)
* Une lettre d’appui de candidature (rédigée par un employeur des stages)